

AVIS DE COURSE

COUPES DE FRANCE JEUNES

Grade 4

Du 27 au 30 août 2025

Cercle de Voile de Martigues

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 Pour la série BirdyFish en Flotte Partagée : les règles d'utilisation des bateaux (qui remplacent les règles de classe)
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant « Obstacle »
- 1.7 Pour les personnes qui ne peuvent pas communiquer oralement, la RCV 60.2(a)(1) sera adaptée.
- 1.8 **Sur le rond de course Hansa**, la RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet de l'épreuve au plus tard le 26 août 2025 :
<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfe-infos-sur-lepreuve/coupes-de-france-jeunes/>

- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfe-infos-sur-lepreuve/coupes-de-france-jeunes/>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte aux bateaux des classes ou séries suivantes :
 - *Waszp (bateaux propriétaires ou charter boat)*
 - *BirdyFish (en flotte partagée)*
 - *Hansa solitaire (en flotte partagée)*

- 4.2**
4.2.1
- *Hansa double (en flotte partagée)*
- Documents exigibles à l'inscription :
- a. Pour chaque concurrent, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c. Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur, accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée de l'événement.
 Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
- 4.2.2**
 Catégories d'âges :
 L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours :
 Pour l'ensemble des séries, les coureurs devront être âgés entre 14 et 25 ans.
- 4.2.3**
 Handicap
 Pour la série hansa, seuls les pratiquants en situation de handicap peuvent participer en solitaire. En double, chaque équipage doit comporter au minimum un pratiquant en situation de handicap.
- 4.3**
 Si le nombre d'inscrits au 30 juillet n'est pas de 8 équipages pour les BirdyFish et de 5 équipages pour les Hansa, l'épreuve concernée sera annulée et les pré-inscrits seront informés par mail et remboursés de leur inscription.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 30 juillet 2025	Droits à partir du 31 juillet 2025
<i>Waszp</i>	120	160
<i>BirdyFish</i>	240 euros par équipage auprès de l'organisation + 300 euros de location du bateau à régler directement auprès du fournisseur	300 + 300*
<i>Hansa solitaire</i>	100 euros par personne (bateau compris)	140*
<i>Hansa double</i>	200 euros par équipage (bateau compris)	280*

**Ces tarifs seront mis en place uniquement si les minima de 8 équipages inscrits en birdyfish et de 5 en hansa sont respectivement atteints au 31 juillet. Autrement, le ou les ronds concernés seront annulés ; il ne sera plus possible de s'inscrire et les personnes déjà inscrites seront intégralement remboursées.*

Pour le rond hansa, sont inclus les deux jours d'entraînement avec encadrement et les deux jours de course avec coaching.

Des charter boats sont disponibles en Waszp. Contact : classewaszpfrance@gmail.com. Pour ces charter boats, un coaching (sur l'eau et à terre) sera mis en place par la classe.

Pour la flotte partagée BirdyFish un coaching (sur l'eau et à terre) sera mis en place par le

fournisseur.

- 5.2** La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription seront effectués en ligne.
Le dispositif de pré-inscription en ligne sera disponible sur le site de la FFVoile à partir du 15 Juillet 2025.
Le dispositif de pré-inscription en ligne sera clos le 30 juillet pour l'épreuve en birdyfish et le 26 août à 18h pour les autres épreuves.
L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription.
- 5.3** Les compétiteurs sont tenus de remonter dans le dispositif d'inscription en ligne les éléments suivants :
- La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment :
 - L'autorisation parentale signée
 - L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat
 - L'autorisation de droit à l'image
 - La copie de licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « Page 4 adhésion » ou « pratiquant » accompagnée pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - L'autorisation de port de publicité

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la [Réglementation World Sailing 20.9.2](#) s'applique : La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

La compétition peut consister en des séries qualificatives et une série finale.

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription coureurs :
La confirmation des inscriptions sera effectuée sur place en présence pour les concurrents mineurs de l'adulte responsable.
Elle aura lieu le 27 août de 8H30 à 11h30.
- 8.3** Jours de course et cérémonies

Date	Waszp/BirdyFish	Hansa
27 août	12h00 : briefing 13h : 1er signal d'avertissement 18h : cérémonie d'ouverture	12h – 17h Entrainement
28 août	10h : briefing 11h : 1er signal d'avertissement	10h – 17h Entrainement
29 août	10h : briefing 11h : 1er signal d'avertissement	10h15 : briefing 11h15 : 1er signal d'avertissement
30 août	9h : briefing 10h : 1er signal d'avertissement <i>Remise des prix après les courses</i>	9h15 : briefing 10h15 : 1er signal d'avertissement

- 8.4** Le dernier jour de la régate, pour chacune des séries, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
Certains bateaux seront loués ou mis à disposition :
- Série hansa : uniquement les bateaux de la flotte partagée fournie par l'organisateur pourront être utilisés. Ces bateaux sont mis à disposition gratuitement ;

- Série Wazsp : les coureurs viennent avec leur propre support. Des charter boat peuvent être loués auprès de la classe en les contactant : classewazspfrance@gmail.com
- Série BirdyFish : uniquement les bateaux de la flottille partagée fournie par l'organisateur pourront être utilisés. La location du bateau est de 300 euros par équipage.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

En BirdyFish et en Wazsp, le port du casque et d'une tenue couvrant les pieds et les jambes est obligatoire.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type « construits » précisés dans les IC. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 3 courses devront être validées pour valider le championnat

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker fourni par l'organisateur lors de l'enregistrement

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2**
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux (voir annexe emplacement) dans les IC et sur le minisite de l'évènement.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX
Les prix seront distribués comme suit :

Coupe de France :	Minima de participation pour valider l'épreuve	Prix
BirdyFish	8	Les 3 premiers
Waszp	5	Les 3 premiers
Hansa	5	Les 3 premiers

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Pour plus d'informations, contacter

<i>Fédération Française de Voile Département Voile légère</i>	<i>Organisation Technique Cercle de la Voile de Martigues</i>
17 rue Henri Bocquillon 75015 Paris 33(0)1 40 60 37 01 Internet : www.ffvoile.org E-mail : lisemarie.perret@ffvoile.fr Organisation : baptiste.meyer@ffvoile.fr - handivoile@ffvoile.fr	18 bd Touret de Vallier 13500 Martigues E-mail : club@cvmartigues.net Internet : https://www.cvmartigues.net/

ANNEXE A
Plan du lieu de la compétition



ANNEXE

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile) Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.